

États financiers semestriels consolidés résumés

1^{er} semestre clos le 30 juin 2019



THE ULTIMATE FLOORING EXPERIENCE

Sommaire général

1.	États financiers semestriels consolidés résumés	1
<hr/>		
Compte de résultat consolidé	1	5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 13
État du résultat global consolidé	2	5.3 Dépréciation d'actifs 15
État de la situation financière consolidée	3	5.4 Engagements de location 15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	4	Note 6 Financements et instruments financiers 16
Tableau de variation des capitaux propres	5	6.1 Résultat financier 16
Note 1 Base de préparation 6		6.2 Endettement net – emprunts et dettes portant intérêts 17
1.1 Informations générales 6		Note 7 Provisions 20
1.2 Principales méthodes comptables 6		7.1 Provisions 20
1.3 Saisonnalité 8		7.2 Passifs éventuels 20
1.4 Faits importants 8		Note 8 Impôt sur le résultat 20
Note 2 Évolutions du périmètre de consolidation 8		8.1 Charge d'impôt 20
Note 3 Données opérationnelles 9		Note 9 Capitaux propres et résultat par action 21
3.1 Éléments du compte de résultat 9		9.1 Capital social 21
3.2 Information sectorielle 10		9.2 Résultat par action et dividendes 21
3.3 Évolution du fond de roulement 10		Note 10 Parties liées 22
3.4 <i>Free cash-flow</i> 11		10.1 Coentreprises 22
3.5 Impact des exceptions mentionnées par la norme IFRS 16 11		10.2 Les principaux actionnaires 23
Note 4 Avantages du personnel 12		10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance 23
Note 5 Immobilisations incorporelles et corporelles 13		Note 11 Événements postérieurs à la clôture 23
5.1 Écarts d'acquisition (goodwill) 13		

2.	Rapport des commissaires aux comptes	24
-----------	---	-----------

1. États financiers semestriels consolidés résumés

Tous les chiffres sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire.

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Chiffre d'affaires net		1 412,3	1 317,3
Coût de revient des ventes		(1 084,9)	(995,8)
Marge brute		327,4	321,5
Autres produits opérationnels		7,2	5,8
Frais commerciaux		(178,5)	(162,6)
Frais de recherche et de développement		(18,1)	(19,9)
Frais généraux et administratifs		(93,3)	(89,1)
Autres charges opérationnelles		(11,6)	(7,3)
Résultat d'exploitation	(3)	33,1	48,4
Produits financiers		0,7	0,4
Charges financières ⁽¹⁾		(20,4)	(12,1)
Résultat financier	(6)	(19,7)	(11,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		(1,5)	0,4
Résultat avant impôt		11,9	37,1
Impôt sur le résultat	(8)	(3,8)	(8,0)
Résultat net des activités poursuivies		8,1	29,1
Résultat net de la période		8,1	29,1
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société mère		7,7	28,7
Participations ne donnant pas le contrôle		0,4	0,4
Résultat net de la période		8,1	29,1
Résultat par action :			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	(9)	0,12	0,45
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	(9)	0,12	0,45

(1) dont 1,9 millions d'euros au titre d'IFRS 16 au 30 Juin 2019.

État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Résultat net de la période	8,1	29,1
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	6,5	5,5
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(0,9)	(0,1)
Charge d'impôt	0,3	-
Première application IFRS 9	-	(0,3)
Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat	5,9	5,1
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et assimilés	(14,8)	1,4
Autres éléments du résultat global	-	-
Charge d'impôt	3,3	(0,2)
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement au résultat	(11,5)	1,2
Autres éléments de résultat global de la période, nets d'impôt	(5,6)	6,3
Total du résultat global de la période	2,5	35,4
Attribuable aux :		
Actionnaires de la Société mère	2,3	35,3
Participations ne donnant pas le contrôle	0,2	0,1
Total du résultat global de la période	2,5	35,4

État de la situation financière consolidée

Actifs

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Écarts d'acquisition (<i>goodwill</i>)	(5)	641,5	662,0
Immobilisations incorporelles	(5)	159,4	133,3
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(5)	606,0	514,8
Autres actifs financiers		24,2	24,1
Impôts différés actifs		94,8	76,6
Autres actifs immobilisés		-	-
Total des actifs non courants		1 525,9	1 410,8
Stocks		487,0	449,3
Clients et comptes rattachés		372,5	350,5
Autres créances		92,1	84,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6)	119,9	95,7
Total des actifs courants		1 071,5	979,6
Total des actifs		2 597,4	2 390,4

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capital social	(9)	318,6	318,6
Primes et réserves consolidées		145,8	145,8
Report à nouveau		294,6	290,9
Résultat de la période (part du Groupe)		7,7	49,3
Capitaux propres (part du Groupe)		766,7	804,6
Participations ne donnant pas le contrôle		2,6	2,4
Total des capitaux propres		769,3	807,0
Dettes financières ⁽²⁾	(6)	900,4	839,1
Autres dettes		5,2	4,1
Impôts différés passifs		37,3	35,7
Provisions pour retraites et assimilés	(4)	139,9	129,8
Autres provisions long terme	(7)	43,7	46,4
Total des passifs non courants		1 126,5	1 055,1
Fournisseurs et comptes rattachés		382,2	283,6
Autres dettes		203,1	193,1
Dettes financières et découverts bancaires ⁽³⁾	(6)	29,9	10,2
Autres dettes financières ⁽⁴⁾		42,4	10,0
Autres provisions court terme	(7)	44,0	31,4
Total des passifs courants		701,6	528,3
Total des capitaux propres et des passifs		2 597,4	2 390,4

(1) Dont 95,8 millions d'euros de droit d'utilisation suite à l'application de la norme IFRS 16 au 30 Juin 2019.

(2) Dont 74,7 millions d'euros de dette de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 30 Juin 2019.

(3) Dont 22,7 millions d'euros de dette de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 30 Juin 2019.

(4) Dont 0,2 millions d'euros de dette de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 30 Juin 2019.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période avant impôt		11,9	37,1
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾		77,0	59,1
(Bénéfice)/Perte sur cessions d'immobilisations		(0,4)	-
Frais financiers nets ⁽²⁾		19,7	11,7
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		7,4	(0,4)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		1,5	(0,4)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement		117,1	107,1
Variation positive (-)/négative (+) des clients et comptes rattachés		(20,1)	(109,4)
Variation positive (-)/négative (+) des autres créances		(8,0)	(3,1)
Variation positive (-)/négative (+) des stocks		(38,1)	(71,1)
Variation positive (+)/négative (-) des fournisseurs et comptes rattachés		99,1	74,7
Variation positive (+)/négative (-) des autres dettes		2,5	(9,8)
Variation du fonds de roulement		35,4	(118,7)
Trésorerie liée à l'exploitation	(3)	152,5	(11,6)
Intérêts (nets) payés		(21,0)	(9,4)
Impôts (nets) payés		(11,6)	(8,2)
Divers		(4,6)	(2,0)
Autres éléments opérationnels		(37,2)	(19,6)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		115,3	(31,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(2,3)	(10,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(58,0)	(52,3)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(5)	(0,5)	0,8
Impact de la variation de périmètre		0,0	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(60,8)	(61,5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Souscription d'emprunts		477,8	121,6
Remboursement des prêts et emprunts		(493,1)	(39,0)
Remboursement du principal (loyers des contrats de location) ⁽³⁾		(15,3)	(0,4)
Acquisitions/Cessions d'actions d'autocontrôle		(0,0)	(4,9)
Dividendes versés		0,0	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(30,4)	77,3
Variation nette des éléments de trésorerie		24,1	(15,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		95,7	114,7
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		0,1	(0,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période		119,9	98,7

(1) Dont 14,2 M€ au titre des amortissements des droits d'usage (IFRS 16), au 30 juin 2019.

(2) Dont 1,9 M€ au titre des frais financiers sur les dettes de location (IFRS 16), au 30 juin 2019.

(3) En 2019, concerne les contrats de location dans le champ d'application d'IFRS 16 et en 2018, les contrats de crédits-bails dans le champ d'IAS 17.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserves de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2018	318,6	145,8	(55,4)	369,4	778,4	2,2	780,6
Résultat net de la période	-	-	-	28,7	28,7	0,4	29,1
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	5,8	1,1	6,9	(0,3)	6,6
Retraitement IFRS 9	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)
Total du résultat global de la période	-	-	5,8	29,5	35,3	0,1	35,4
Dividendes	-	-	-	(37,9)	(37,9)	-	(37,9)
Actions propres (acquises)/cédées	-	-	-	(4,9)	(4,9)	-	(4,9)
Rémunération en actions	-	-	-	2,1	2,1	-	2,1
Retraitement IFRS 9	-	-	-	0,3	0,3	-	0,3
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Au 30 juin 2018	318,6	145,8	(49,6)	358,6	773,4	2,3	775,7
Résultat net de la période	-	-	-	20,6	20,6	0,4	21,0
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	6,8	2,4	9,2	(0,3)	8,9
Total du résultat global de la période	-	-	6,8	23,0	29,8	0,1	29,9
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (acquises)/cédées	-	-	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,4)
Rémunération en actions	-	-	-	1,8	1,8	-	1,8
Divers	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	318,6	145,8	(42,8)	383,0	804,6	2,4	807,0
1 ^{re} application d'IFRIC 23 ⁽¹⁾	-	-	-	(4,3)	(4,3)	-	(4,3)
Au 1 ^{er} janvier 2019	318,6	145,8	(42,8)	378,7	800,3	2,4	802,7
Résultat net de la période	-	-	-	7,7	7,7	0,4	8,1
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	6,7	(12,1)	(5,4)	(0,2)	(5,6)
Total du résultat global de la période	-	-	6,7	(4,4)	2,3	0,2	2,5
Dividendes	-	-	-	(37,9)	(37,9)	-	(37,9)
Actions propres (acquises)/cédées	-	-	-	0,4	0,4	-	0,4
Rémunération en actions	-	-	-	1,6	1,6	-	1,6
Divers	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 Juin 2019	318,6	145,8	(36,1)	338,4	766,7	2,6	769,3

(1) Cf. Note 1.2.

Note 1 > Base de préparation

1.1 Informations générales

Les états financiers semestriels consolidés résumés de Tarkett pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 reflètent la situation comptable de Tarkett et ses filiales (ci-après, le « Groupe ») ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant des solutions intégrées à destination des professionnels et des consommateurs sur les marchés résidentiel et commercial.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013.

Le Groupe a son siège social au 1 Terrasse Bellini – Tour Initiale – 92919 Paris-La Défense, France.

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été arrêtés par le Directoire du 23 juillet 2019.

1.2 Principales méthodes comptables

1.2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers semestriels consolidés résumés du Groupe ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». Conformément à IAS 34, les annexes ne traitent que des faits importants survenus pendant le premier semestre 2019, et ne présentent pas l'ensemble des informations requises pour des états financiers annuels complets. Elles doivent par conséquent être lues conjointement avec les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2018.

A) Amendements, nouvelles normes et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur la période

Les nouvelles normes publiées appliquées par le Groupe sur la période sont les suivantes :

> IFRS 16 : Contrats de location

Norme applicable au 1^{er} janvier 2019.

Présentation et principes généraux

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 qui remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations associées, IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme d'un contrat de location ».

Cette nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 31 Octobre 2017 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, supprime pour le preneur la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les contrats conclus pour une durée supérieure à un an. Elle prévoit un principe de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- > d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué ;

- > d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers ; et
- > des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location.

Application par le Groupe

Le Groupe qualifie un contrat comme un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié.

Chez Tarkett, en nombre, les contrats de location concernent essentiellement des voitures ainsi que des chariots élévateurs. En valeur, les contrats de location sont essentiellement constitués par nos locaux (bureaux, usines et entrepôts).

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme, permettant :

- > la saisie et le calcul de tous les contrats de location ;
- > la mise à jour des informations en temps réel ;
- > la génération des écritures comptables ;
- > la gestion des données prévisionnelles ; et
- > l'analyse des impacts financiers.

Le Groupe applique la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avances ou en charges à payer. L'entrée en vigueur d'IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres.

Par ailleurs cette méthode de transition ne permet pas le retraitement de l'information comparative fournie au titre de l'exercice 2018 dans les comptes consolidés de l'exercice 2019.

Elle prévoit diverses mesures de simplification et exemption de comptabilisation lors de la transition.

Le Groupe a retenu notamment celles permettant d'exclure au titre des exemptions générales de comptabilisation :

- > les contrats conclus pour une durée initiale inférieure à douze mois ;
- > les contrats portant sur des actifs de faible valeur (valeur à neuf de l'actif sous-jacent inférieure à cinq mille euros ou dollars).

Au titre de la transition, le Groupe a opté pour :

- > l'utilisation de la durée résiduelle du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition ; et
- > l'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Parmi les hypothèses clés, il a été décidé de retenir un taux d'actualisation propre à chaque contrat, déterminé en fonction de ses caractéristiques, de sa durée, du risque pays et du risque de crédit de l'entité preneuse, ainsi que des conditions de financement externe du Groupe.

Ainsi pour chaque contrat, afin de calculer le droit d'utilisation et le passif de location, le Groupe applique un taux d'actualisation au 1^{er} Janvier 2019 (date d'entrée en vigueur de la norme). Ce taux correspond au taux d'emprunt moyen de l'entité concernée pour la durée résiduelle du contrat à cette date.

Le taux d'emprunt moyen pondéré du Groupe appliqué aux passifs locatifs au 1^{er} Janvier 2019 est de 4,14 %.

La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Pour certaines natures de bien loués (véhicules principalement), le Groupe estime qu'il n'y a pas d'option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, en conséquence la durée retenue est la première échéance de sortie.

Impact de l'application de la norme sur les principaux agrégats financiers

Droit d'utilisation inscrit à l'actif

À la date de transition, les droits d'utilisation ont été évalués sur la base de la dette de loyer au 1^{er} janvier 2019 ajustée, le cas échéant, des paiements d'avance tels qu'apparaissant dans l'état de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018.

En l'absence de coûts directs initiaux significatifs, le droit d'utilisation correspond à la valeur actualisée des loyers. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte de valeur.

Dette de location

Au 1^{er} janvier 2019, la dette de location s'élève à 104,0 millions d'euros (y compris les 3,3 millions d'euros déjà reconnus au titre des contrats de location-financement), à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 114,2 millions d'euros.

La réconciliation entre les engagements hors bilan et la dette à l'ouverture est présentée en Note 5.4 – Engagements de location.

La dette de location comptabilisée correspond à la somme actualisée des paiements de loyers restants dus aux bailleurs.

Cette dette est comprise dans la dette financière du Groupe. En revanche, pour le calcul du covenant dette nette/EBITDA ajusté (Cf. Note 6.2.3), la dette de location et l'annulation des charges de location seront exclues.

Compte de résultat et tableau de flux de trésorerie

Outre le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont impactés. Ainsi :

- > les charges de location opérationnelles, auparavant comptabilisées de manière linéaire en EBITDA seront remplacées par une charge d'amortissement des droits d'utilisation et une charge d'intérêt en résultat financier ;
- > les droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du contrat ;
- > les flux de loyers opérationnels (hors loyers variable fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif sous-jacent) seront remplacés par des flux de remboursement de dette et d'intérêts.

Voir Note 5.2 – Immobilisations Incorporables et Corporelles.

> IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux ». Cette interprétation, adoptée par l'Union Européenne le 23 octobre 2018, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe, sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette interprétation apporte des précisions notamment sur :

- > l'unité de compte à retenir, qui est le niveau d'appréciation du risque fiscal auquel doivent être appliqués les principes de comptabilisation et d'évaluation de l'actif ou du passif : soit de manière regroupée (par entité fiscale, juridiction ou groupe), soit au niveau de chaque risque pris individuellement ;
- > le risque de détection qui doit être pris en compte à 100 % pour la comptabilisation et l'évaluation du risque fiscal. Il convient de présumer que l'administration fiscale va procéder à un contrôle fiscal et que celle-ci aura accès à toutes les informations pour identifier l'erreur ou la mauvaise interprétation de la norme fiscale ;
- > le principe de comptabilisation qui repose sur l'estimation de la probabilité (au sens « plus probable qu'improbable ») d'acceptabilité de la position fiscale incertaine. Ainsi, et dès lors qu'il est probable à plus de 50 % que les autorités fiscales n'accepteront pas le traitement fiscal appliqué, la position fiscale incertaine devra être reflétée dans les comptes en impôt exigible et/ou en impôt différé ;
- > le principe d'évaluation de la provision qui repose sur l'estimation du montant que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer auprès de l'administration fiscale. Deux méthodes d'évaluation peuvent être retenues au cas par cas : le montant le plus probable, ou la moyenne pondérée des différents scénarios possibles.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite partiellement rétrospective, ce qui implique la comptabilisation de l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2019 et permet de ne pas procéder au retraitement de la période comparative.

Au regard d'IFRIC 23, et plus précisément suite à la prise en compte du risque de détection à 100 %, le Groupe estime désormais qu'il existe des incertitudes quant à l'acceptabilité du traitement fiscal de quelques flux intragroupes spécifiques. À ce titre, les capitaux propres ont été diminués de 4,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 en contrepartie de comptes d'impôt au bilan.

> Autres amendements

Par ailleurs le Groupe applique les amendements suivants :

- > amendement à la norme IAS 19 : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- > amendement à la norme IFRS 9 : options de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- > amendement à la norme IAS 28 : intérêt à long terme dans une entreprise associée ou coentreprise ;
- > amendement à la norme IFRS 3 : prise de contrôle par étape d'un business précédemment qualifié d'opération conjointe ;
- > amendement à la norme IAS 12 : conséquences fiscales des distributions de dividendes au sens d'IFRS 9 ;
- > amendement à la norme IAS 23 : coûts d'emprunt.

Tous ces amendements, applicables au 1^{er} Janvier 2019, n'ont pas d'impact significatif au 30 Juin 2019.

B) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur la période

Aucune nouvelle norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation par le Groupe sur la période.

C) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes publiées non appliquées par le Groupe sont les suivantes :

> IFRS 17 : Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », relative à la comptabilisation et la valorisation des contrats d'assurance et qui remplacera la norme IFRS 4. En l'absence d'adoption à ce jour par l'Union Européenne et compte tenu de la décision de l'IASB de reporter d'un an, la première application serait 2022.

1.3 Saisonnalité

L'activité du Groupe est caractérisée par un effet de saisonnalité significatif. Le premier semestre est structurellement moins important que le second, compte tenu des conditions climatiques plus favorables à l'industrie du bâtiment et aux activités d'installation extérieures, ainsi qu'à la meilleure disponibilité de certains bâtiments pour la rénovation (écoles, universités).

Par conséquent, le résultat d'exploitation du premier semestre 2019 n'est pas nécessairement indicatif des résultats à attendre pour l'exercice 2019 dans son intégralité.

1.4 Faits importants

Le 19 février 2019, Tarkett et Sonae Arauco ont annoncé leur intention de cesser les activités de leur joint-venture LaminatePark GmbH & Co. KG., en fermant l'usine d'Eiweiler en Allemagne d'ici fin 2019.

Par ailleurs, le 17 avril 2019, Tarkett a annoncé des changements dans son dispositif industriel en Amérique du Nord. Ils s'inscrivent dans la stratégie du Groupe qui vise à optimiser ses opérations et à lui permettre d'être mieux positionné pour répondre aux besoins du marché nord-américain.

Tarkett va transférer toutes les activités de production de Waterloo, en Ontario (Canada), et de Truro, en Nouvelle-Écosse (Canada) vers des sites de production situés aux États-Unis. Ces transferts entraîneront la fermeture de l'usine de Waterloo, qui fabrique des accessoires de revêtements de sol, et de l'usine de Truro, qui fabrique des rouleaux de moquette commerciale.

Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant :

Nombre de sociétés	31 décembre 2018	Fusions	Acquisitions	Liquidations	30 juin 2019
Sociétés consolidées en intégration globale	78	(2)	-	-	76
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	-	-	-	2
TOTAL	80	(2)	-	-	78

2.1.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2019

A) Acquisitions

En 2019, aux États-Unis, Tarkett a acquis, par l'intermédiaire de sa société FieldTurf USA, Inc. les actifs de la Société Beyond The Turf.

Par ailleurs, en Allemagne, Tarkett a acquis les titres de la Société DENUS présentés en titres non consolidés.

B) Fusions

En 2019, aux États-Unis, les sociétés Tandus Centiva Inc. et Tandus Centiva US LLC. ont été absorbées par Tarkett USA Inc.

2.1.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2018

A) Acquisitions

Fin 2017, FieldTurf Tarkett SAS avait acquis 30 % des titres de AllSports Constructions & Maintenance, société établie en Écosse et consolidée en mise en équivalence en 2018.

Le 31 janvier 2018, Tarkett avait acquis par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers

Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique.

Au 1^{er} juillet 2018, le groupe Tarkett, par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett USA Holdings Inc., avait acquis la Société Tennis and Track Company, société localisée aux États-Unis (Cf. Note 5.1 – Goodwill).

En septembre 2018, Tarkett USA Inc avait acquis Lexmark Carpet Mills qui fabrique des moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord (Cf Note 5.1 – Goodwill).

En novembre 2018, Tarkett avait acquis, par le biais de la Société FieldTurf Inc certains actifs de la Société Thermagreen, société spécialisée dans la Production et commercialisation de matériaux en mousse de polyéthylène.

B) Fusions

En 2018, au Pays-Bas, la société Tarkett Sport BV avait absorbé FieldTurf Benelux BV et en Belgique, la société Tarkett NV avait absorbé Tarkett Belux.

Note 3 > Données opérationnelles

3.1 Éléments du compte de résultat

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges suivants :

- > les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
- > les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;

- > les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- > les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- > les dépenses liées aux paiements en actions considérés comme des éléments exceptionnels et sans contrepartie en trésorerie ;
- > d'autres éléments ponctuels, considérés comme exceptionnels par nature.

(en millions d'euros)

	Janvier - Juin 2019	Ajustements					Janvier - Juin 2019 ajusté
		Restruc- turation	Résultat sur cession d'actifs/perte de valeur	Regrou- pements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	
Chiffre d'affaires net	1 412,3	(0,0)	-	-	-	-	1 412,3
Coût de revient des ventes	(1 084,9)	7,4	-	(0,2)	-	0,5	(1 077,3)
Marge brute	327,4	7,4	-	(0,2)	-	0,5	335,0
Frais commerciaux	(178,5)	0,2	-	-	-	-	(178,3)
Frais de recherche et de développement	(18,1)	0,3	-	-	-	-	(17,8)
Frais généraux et administratifs	(93,3)	0,8	0,4	0,1	2,0	1,0	(89,1)
Autres produits et charges opérationnelles	(4,4)	4,6	-	-	-	-	0,2
Résultat d'exploitation (EBIT)	33,1	13,3	0,4	(0,1)	2,0	1,5	50,0
Dépréciation et amortissements	77,0	-	(0,4)	-	-	-	76,6
EBITDA	110,1	13,3	-	(0,1)	2,0	1,5	126,7

(en millions d'euros)

	Janvier - Juin 2018	Ajustements					Janvier - Juin 2018 ajusté
		Restruc- turation	Résultat sur cession d'actifs/perte de valeur	Regrou- pements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	
Chiffre d'affaires net	1 317,3	-	-	-	-	-	1 317,3
Coût de revient des ventes	(995,8)	2,6	-	-	-	-	(993,2)
Marge brute	321,5	2,6	-	-	-	-	324,1
Autres produits opérationnels	5,8	-	-	-	-	-	5,8
Frais commerciaux	(162,6)	0,5	-	-	-	(0,2)	(162,3)
Frais de recherche et de développement	(19,9)	2,1	-	-	-	-	(17,8)
Frais généraux et administratifs	(89,1)	0,3	0,3	0,5	2,1	1,0	(84,9)
Autres charges opérationnelles	(7,3)	0,1	-	0,3	-	-	(6,9)
Résultat d'exploitation (EBIT)	48,4	5,6	0,3	0,8	2,1	0,8	58,0
Dépréciation et amortissements	59,1	(0,7)	(0,3)	-	-	-	58,1
EBITDA	107,5	4,9	-	0,8	2,1	0,8	116,1

3.2 Information sectorielle

Par secteur opérationnel

Janvier - Juin 2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	470,5	429,2	255,7	257,0	-	1 412,3
Marge brute	127,4	106,8	46,1	47,2	(0,1)	327,4
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	27,1 %	24,9 %	18,0 %	18,4 %		23,2 %
EBITDA ajusté	55,9	41,4	32,5	18,1	(21,2)	126,7
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	11,9 %	9,6 %	12,7 %	7,0 %		9,0 %
Ajustements	(2,1)	(10,7)	(0,1)	(0,2)	(3,6)	(16,6)
EBITDA	53,9	30,7	32,4	17,9	(24,8)	110,1
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	11,5 %	7,2 %	12,7 %	7,0 %		7,8 %
EBIT	29,7	(5,8)	12,1	7,4	(10,4)	33,1
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	6,3 %	(1,3) %	4,8 %	2,9 %		2,3 %
Investissements courants	21,7	15,6	6,2	8,0	5,9	57,5

Janvier - Juin 2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	464,3	378,3	261,7	213,0	-	1 317,3
Marge brute	135,2	99,4	48,6	38,4	(0,0)	321,5
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	29,1 %	26,3 %	18,6 %	18,0 %		24,4 %
EBITDA ajusté	57,1	35,5	31,1	13,9	(21,5)	116,1
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	12,3 %	9,4 %	11,9 %	6,5 %		8,8 %
Ajustement	(1,4)	(0,2)	(0,1)	(1,0)	(5,9)	(8,6)
EBITDA	55,7	35,3	31,0	12,9	(27,4)	107,5
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	12,0 %	9,3 %	11,8 %	6,1 %		8,2 %
EBIT	33,0	15,0	12,2	3,4	(15,2)	48,4
<i>% du chiffre d'affaires net</i>	7,1 %	4,0 %	4,7 %	1,6 %		3,7 %
Investissements courants	16,8	13,5	8,9	5,7	5,5	50,4

Par catégorie de produit

<i>(en millions d'euros)</i>	Janvier-Juin 2019		Janvier-Juin 2018	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Vinyle & Linoléum	645,7	46%	644,6	49%
Moquette commerciale	290,3	21%	246,9	19%
Parquet & Stratifié	104,6	7%	110,2	8%
Caoutchouc & Accessoires	114,7	8%	102,7	8%
Surfaces sportives	257,0	18%	213,0	16%
Total	1 412,3	100%	1 317,3	100%

3.3 Évolution du fond de roulement

Compte tenu des effets de saisonnalité, l'activité est plus soutenue pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année, en comparaison avec les premier et dernier trimestres. Il en résulte une augmentation mécanique des comptes clients et

fournisseurs au 30 juin, relatifs à l'activité du second trimestre. Les stocks sont également habituellement plus élevés à fin juin en prévision du pic d'activité intervenant lors du troisième trimestre.

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a conclu deux contrats significatifs en vue de céder une partie de ses créances clients à des sociétés d'affacturage ou de titrisation. Au 30 juin, le montant des créances cédées s'élève à 109,2 millions d'euros, comptabilisé en trésorerie et réduisant d'autant le poste client.

3.4 Free cash-flow

Cet indicateur correspond à la liquidité générée par les activités opérationnelles après déduction des investissements réalisés hors acquisitions de filiales et autres variations de périmètre.

Le calcul du *free cash-flow* est défini à partir des éléments présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés et est constitué des éléments suivants :

- > flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement ;
- > variation du besoin en fonds de roulement ;
- > intérêts (nets) payés ;
- > impôts (nets) payés ;
- > divers éléments opérationnels payés ;
- > acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- > produit de la cession d'immobilisations corporelles ;
- > remboursement du principal (loyer des contrats de location).

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS16, la variation de la dette de location présentée sur la ligne « Remboursement du principal (loyers des contrats de location) » du tableau de flux de trésorerie est désormais comprise dans la définition du *free cash-flow*.

(en millions d'euros)	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement (A)	117,1	107,1
Remboursement du principal (loyer des contrats de location) (B) ⁽¹⁾	(15,3)	(0,4)
Total (A+B)	101,8	106,7
Variation du besoin en fonds de roulement	35,4	(118,7)
Intérêts net payés	(21,0)	(9,4)
Impôts nets payés	(11,6)	(8,2)
Divers éléments opérationnels payés	(4,6)	(2,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(58,0)	(52,3)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(0,5)	0,8
Free cash-flow	41,5	(83,1)

(1) En 2019, remboursement de loyers des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 et en 2018, remboursement de loyers de location financement selon l'ancienne norme IAS 17.

3.5 Impact des exceptions mentionnées par la norme IFRS 16

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme IFRS 16 – Contrats de location, en maintenant en autres charges opérationnelles les charges locatives dont la durée du contrat de location à la date de prise d'effet est inférieure ou égale à 12 mois et les charges de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros ou 5 000 dollars.

Ces charges de location s'élèvent respectivement à 0,4 millions d'euros et 1,3 millions d'euros.

(en millions d'euros)	< ou égal à 5 K€/K\$	< ou égal à 12 mois	Total
Coût de revient des ventes	(0,1)	(1,0)	(1,1)
Frais commerciaux	(0,1)	0,0	(0,1)
Frais de recherche et de développement	-	-	-
Frais généraux et administratifs	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Autres charges opérationnelles	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(0,4)	(1,3)	(1,7)

Note 4 > Avantages du personnel

Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Conformément aux lois et pratiques dans chaque pays où le Groupe opère, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

Les montants reconnus dans l'état de la situation financière au 30 juin 2019 sont généralement déterminés en ajustant la valeur nette comptable à l'ouverture des droits accumulés, des frais d'intérêts, des gains et pertes actuariels et des cotisations au plan en fonction des montants nets versés au premier semestre 2019 estimés en 2018 pour 2019. Cependant, les gains et pertes actuariels générés sur la période reflètent la variation des taux d'actualisation, et ce pour les plans de pensions aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni, au Canada et en Russie via l'utilisation des tests de sensibilité.

Hypothèses

La comptabilisation des valeurs actuarielles repose sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation	2,50%		3,10%	
Incluant :				
États-Unis	3,50%/4,25%	4,25%	4,25%	4,25%
Allemagne	0,75%/1,00%		1,50%	
Suède	2,00%		2,50%	
Royaume-Uni	2,25%		2,75%	
Canada	3,00%/3,75%		3,75%/4,00%	
Russie	7,50%/9,00%		9,00%	
Taux d'augmentation des salaires	2,66%		2,60%	
Inflation	2,19%		2,16%	

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- > États-Unis : iBoxx \$ 15+ year AA ;
- > Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+ ;
- > Suède : obligations de sociétés suédoises ;
- > Royaume-Uni : iBoxx £ 15+ year AA ;
- > Canada : obligations canadiennes AA « Mercer Yield Curve Canada ».

Variation du passif net porté au bilan (en millions d'euros)	30 juin 2019			31 décembre 2018		
	Retraites	Autres engagements sociaux	Total	Retraites	Autres engagements sociaux	Total
Passif net à l'ouverture	128,0	1,8	129,8	133,4	2,0	135,4
Charge (produit) net figurant au compte de résultat	8,9	0,0	8,9	7,5	0,1	7,6
Montants comptabilisés dans le résultat global pendant l'exercice	14,9	0,1	15,0	(2,4)	(0,1)	(2,5)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Cotisations employeurs	(2,3)	(0,1)	(2,4)	(5,1)	-	(5,1)
Prestations payées par la Société	(2,4)	(0,1)	(2,5)	(5,2)	(0,3)	(5,5)
Transfert ⁽¹⁾	(8,1)	-	(8,1)	-	-	-
Variations de change	(0,8)	0,0	(0,8)	(0,2)	0,1	(0,1)
Passif net à la clôture	138,2	1,7	139,9	128,0	1,8	129,8

(1) Suite à l'annonce de la fermeture du site de Truro, les engagements de retraites du site ont été reclassés en provisions pour restructuration. Cf Note 7.1 – Provisions.

Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Écarts d'acquisition (goodwill)

L'évolution du *goodwill* peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Valeur nette comptable en début de période	662,0	510,5
<i>Goodwill</i> sur acquisitions de la période	1,7	132,4
Ajustement à la comptabilisation initiale du <i>goodwill</i>	(24,6)	-
Impact des effets de change	2,4	19,1
Valeur nette comptable en fin de période	641,5	662,0

La variation s'explique principalement par un impact change lié à l'évolution de la parité entre l'euro et le dollar américain et la mise à jour du *goodwill* de Lexmark.

Pour rappel, le 1^{er} Octobre 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de Lexmark Carpet Mills aux États-Unis. Lexmark est spécialisé dans la fabrication de moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord.

En 2018, le chiffre d'affaires de la Société Lexmark s'est élevé à 101 millions d'euros et le résultat d'exploitation à 16 millions d'euros. Le chiffre consolidé au 4^e trimestre est de 24 millions d'euros, et le résultat d'exploitation de 1 million d'euros.

La contrepartie transférée s'élève à 222,6 millions d'euros et comprend le remboursement de la dette de Lexmark d'une valeur de 104,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, l'écart d'acquisition sur Lexmark s'élève à 109,2 millions d'euros et se décompose comme suit :

Contrepartie transférée (+)	222,6
Juste valeur des actifs acquis (-)	113,4
Total écart d'acquisition comptabilisé	109,2

La variation au 30 Juin 2019 des écarts d'acquisition comptabilisés provient essentiellement de la valorisation de la liste clients.

Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé au 30 juin 2019 est provisoire et peut être ajusté dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition comme prévus par IFRS 3 révisée.

Ce *goodwill* s'explique principalement par :

- des technologies et du savoir-faire spécifiques ;
- des parts de marché dans les segments de l'hôtellerie et de la moquette résidentielle aux États-Unis ;
- des synergies de vente et de logistique sont attendues et s'appuient sur des ventes croisées des produits Lexmark et Tarkett.

Par ailleurs, le 31 janvier 2018, Tarkett avait acquis par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique. L'acquisition de Grassman permet d'étendre la présence de FieldTurf sur le marché

australien, en particulier dans le domaine du hockey, du tennis et des aménagements paysagers, en complément des activités pour le football et le rugby. Cette acquisition offre également une plateforme solide pour soutenir les constructeurs et installateurs de terrains à travers toute l'Australie.

L'écart d'acquisition comptabilisé au 30 juin 2019 s'élève à 2,3 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

Contrepartie transférée (+)	9,3
Juste valeur des actifs acquis (-)	7,0
Total écart d'acquisition comptabilisé	2,3

La variation au 30 Juin 2019 des écarts d'acquisition comptabilisés provient essentiellement de la variation de la valorisation de la liste clients.

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les investissements courants sont définis comme les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exclusion de la construction des usines et des acquisitions de sociétés ou d'activités.

Durant le premier semestre 2019, le Groupe a immobilisé dans le cadre de ses investissements courants un montant total de 64,9 millions d'euros (au 1^{er} semestre 2018 : 50,4 millions d'euros).

Des cessions d'actifs ont été réalisées au cours du premier semestre 2019 pour un montant de 0,4 million d'euros (au 1^{er} semestre 2018 : 0,8 million d'euros).

Durant le premier semestre 2019, les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs se sont élevées à 77,0 millions d'euros (au 1^{er} semestre 2018 : 59,1 millions d'euros).

La variation restante des actifs correspond principalement aux impacts des écarts de conversion pour 1,9 millions d'euros.

IFRS 16 – Contrats de location

Les droits d'utilisation qui en résultent sont enregistrés en immobilisations corporelles et ventilés par catégorie pour le montant correspondant à la valeur actualisée des loyers, ajustés le cas échéant, des paiements d'avance.

Pour rappel, l'ensemble des principes et méthodes comptables retenues par le Groupe sont présentés dans la note 1.2.

La répartition des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	30 Juin 2019	31 décembre 2018
Frais de recherche et développement	4,7	5,1
Brevets	11,1	11,2
Marques	29,2	29,1
Licences informatiques	20,6	24,9
Autres immobilisations incorporelles	72,6	51,6
Acomptes sur immobilisations	21,2	11,4
Immobilisations incorporelles	159,4	133,3
Biens et immeubles	272,5	197,0
<i>dont droit d'utilisation des biens et immeubles</i>	78,7	0,0
Matériel et équipements	242,2	230,7
<i>dont droit d'utilisation des matériels et équipements</i>	17,1	0,0
Équipements loués	0,0	2,9
Acomptes sur immobilisations	91,3	84,2
Immobilisations corporelles	606,0	514,8

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Impact IFRS 16 au 1 ^{er} jan. 2019	Acquisition	Cession	Change- ment de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	30 Juin 2019
Frais de recherche et développement	16,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	16,9
Brevets	141,0	0,0	0,4	(0,1)	0,0	0,0	1,0	142,3
Marques	55,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,2	57,0
Licences informatiques	146,0	0,0	0,5	(10,1)	0,0	2,3	0,4	139,1
Autres immobilisations incorporelles	68,2	0,0	0,0	0,0	0,0	14,5	0,4	83,0
Acomptes sur immobilisations	11,4	0,0	11,8	0,0	0,0	(2,1)	0,0	21,1
Immobilisations incorporelles	438,1	0,0	13,0	(10,2)	0,0	16,4	2,3	459,6
Biens et immeubles	529,2	84,5	6,5	(1,0)	0,0	3,5	1,1	623,8
<i>dont droit d'utilisation des biens et immeubles</i>	0,0	84,5	3,9	(0,3)	0,0	0,0	0,2	88,3
Immeubles loués	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)	0,0	0,0
Matériel et équipements	1 396,4	16,1	11,0	(9,8)	0,0	(1,8)	1,2	1 413,1
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	0,0	16,1	2,7	(0,6)	0,0	(0,3)	0,0	17,9
Équipements loués	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7
Acomptes sur immobilisations	84,2	0,0	34,4	0,0	0,0	(27,0)	0,1	91,7
Immobilisations corporelles	2 017,8	100,7	51,9	(10,8)	0,0	(25,6)	2,4	2 136,3

Amortissements et pertes de valeur cumulés <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	Dotations	Cession/Reprise	Change-ment de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	30 Juin 2019
Frais de recherche et développement	(11,2)	(1,0)	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(12,4)
Brevets	(129,7)	(0,5)	0,1	0,0	0,0	(0,9)	(131,0)
Marques	(26,1)	(1,7)	0,0	0,0	0,0	(0,1)	(27,9)
Licences informatiques	(121,1)	(7,0)	10,0	0,0	0,0	(0,4)	(118,5)
Autres immobilisations incorporelles	(16,7)	(6,0)	0,0	0,0	12,4	(0,1)	(10,4)
Immobilisations incorporelles	(304,8)	(16,2)	10,1	0,0	12,4	(1,7)	(300,2)
Biens et immeubles	(332,2)	(19,2)	0,7	0,0	(0,2)	(0,6)	(351,5)
<i>dont droit d'utilisation des biens et immeubles</i>	0	(9,9)	0,0	0,0	0,1	0,0	(9,8)
Immeubles loués	(0,3)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)
Matériel et équipements	(1 165,7)	(41,6)	9,8	0,0	24,3	(0,5)	(1 173,7)
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	0	(4,3)	0,6	0,0	0,3	0,0	(3,2)
Équipements loués	(4,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,8)
Immobilisations corporelles	(1 503,0)	(60,8)	10,5	0,0	24,1	(1,1)	(1 530,3)

5.3 Dépréciation d'actifs

Au 30 juin 2019, des tests spécifiques ont été réalisés et n'ont pas conduit à reconnaître de la dépréciation complémentaire.

Les tests de valeur des goodwill et autres immobilisations incorporelles seront réalisés de manière systématique au deuxième semestre.

5.4 Engagements de location

Les engagements de location du Groupe concernent principalement des immeubles, véhicules, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des bureaux.

Paiements au titre des contrats de location simple

Les paiements minimum au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les engagements de location s'élevaient au 31 décembre 2018 à 114,2 millions d'euros. La différence entre ce montant et la dette sur contrats de location selon IFRS 16 est due aux éléments suivants :

- la dette sur contrat de location n'intègre pas les contrats déjà signés au 31 décembre 2018 mais pour lesquels la date de prise d'effet est postérieure au 1^{er} janvier 2019, contrairement aux engagements hors bilan ;
- la dette sur contrats de location n'intègre pas les contrats de location dont la durée initiale est égale ou inférieure à un an, en vertu des dispositions dérogatoires du paragraphe 5 (a) de la norme IFRS 16, contrairement aux engagements hors bilan ;
- la dette sur contrat de location n'intègre pas les contrats de location dont l'actif sous-jacent est considéré de faible valeur, en vertu des dispositions dérogatoires du paragraphe 5 (b) de la norme IFRS 16, contrairement aux engagements hors bilan ;
- l'estimation de la durée de certains contrats de location selon la norme IFRS 16 peut différer de celle des engagements hors bilan : il s'agit des contrats pour lesquels le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement ou de résiliation anticipée, le cas échéant ;
- l'effet d'actualisation de la dette sur contrats de location ne s'applique pas aux engagements hors bilan.

La réconciliation entre les engagements hors bilan au titre des locations simples et la dette IFRS 16 se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} janvier 2019
Engagements hors bilan au titre des contrats de location simples au 31 décembre 2018	114,2
Contrats de location signés au 31 décembre 2018 avec prise d'effet sur l'exercice 2019	4,0
Contrats de services (et part de services dans les contrats de location)	(2,0)
Exemption pour les contrats de location à court terme (< 12 mois)	(0,7)
Exemption pour les contrats de location de biens de faible valeur (< 5 000 euros/dollars)	(1,0)
Effets des options de renouvellement ou de résiliation par anticipation retenues	0,0
Autres	0,2
Dette de location brute 1^{er} janvier 2019	114,7
<i>Effet d'actualisation</i>	<i>(14,0)</i>
Dette de location 1^{er} janvier 2019	100,7

Note 6 > Financements et instruments financiers

6.1 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	0,6	0,3
Autres produits financiers	0,1	0,1
Total produits financiers	0,7	0,4
Intérêts sur dettes financières	(10,7)	(6,3)
Charges financières liées aux contrats de location	(1,9)	(0,1)
Frais de commissions sur dettes et services financiers	(2,2)	(1,5)
Frais de souscription d'emprunts et de renégociation de la dette	(0,7)	(0,5)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(2,5)	(2,2)
Pertes et gains de change	(0,0)	(1,1)
Pertes de valeur sur actifs financiers	(0,0)	-
Résultat des cessions de titres	-	-
Variation de valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette	(2,3)	(0,4)
Autres charges financières	(0,1)	-
Total charges financières	(20,4)	(12,1)
Résultat financier	(19,7)	(11,7)

6.2 Endettement net – emprunts et dettes portant intérêts

6.2.1 Endettement Net

(en millions d'euros)	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	À long terme	À court terme	À long terme	À court terme
Emprunts bancaires	208,5	1,4	240,9	0,7
Placements privés	617,0	-	595,5	-
Autres emprunts	0,2	-	0,2	0,9
Découverts bancaires	-	5,3	-	7,8
Contrats de location ⁽¹⁾	2,5	0,8	2,5	0,8
Emprunts et dettes portant intérêts	828,2	7,5	839,1	10,2
Total emprunts et dettes portant intérêts	835,7		849,3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(119,9)		(95,7)	
Endettement net ⁽¹⁾	715,8		753,6	
Contrats de location ⁽²⁾	71,5	22,7	-	
Endettement net ⁽²⁾	810,0		753,6	

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 – location-financement.

(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

- > Le 24 mai 2019, Tarkett a conclu le refinancement anticipé du crédit syndiqué renouvelable (RCF) du 22 juin 2015 d'une capacité de 650,0 millions d'euros qui arrivait à échéance en juin 2020. Le nouveau financement est un crédit syndiqué renouvelable multidevises d'une capacité de 700,0 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2024, avec une option d'extension d'une ou deux années supplémentaires.
- > Le 17 juin 2019, Tarkett a conclu le refinancement des tranches variables de 102,5 millions d'euros et 56,5 millions de dollars US du « Schuldschein » conclu le 15 juin 2016. Le nouveau « Schuldschein », qui sera d'un montant total de 144,0 millions d'euros et 26,5 millions de dollars, est réparti de la manière suivante au 30 juin :

 - 48,0 millions d'euros à cinq ans,
 - 26,5 millions de dollars US à cinq ans,
 - 45,0 millions d'euros à six ans,
 - 26,0 millions d'euros à sept ans.

Une dernière tranche de 25,0 millions d'euros à 7 ans a été livrée début juillet et ne figure donc pas dans les comptes au 30 juin :
- > le 18 juin 2019, Tarkett a conclu une ligne d'affacturage sans recours pour certaines de ses filiales européennes, et une ligne de titrisation sans recours pour certaines filiales américaines;
- > le 20 juin 2019, Tarkett a résilié sa ligne de cession de créances avec recours de droits français, allemand et espagnol de 50,0 millions d'euros, qui n'était pas utilisée;
- > au 30 juin 2019, l'ensemble des emprunts et dettes portant intérêt sont non garantis et comprennent principalement :

 - un « Schuldschein » de 119,0 millions d'euros et 26,5 millions de dollars US conclu le 17 juin 2019 et arrivant à échéance en juin 2024 pour 48,0 millions d'euros et 26,5 millions de dollars US, en juin 2025 pour 45,0 millions d'euros, et en juin 2026 pour le reste,
 - un « Schuldschein » de 252,5 millions d'euros et 50,0 millions de dollars US conclu le 13 avril 2017 et arrivant à échéance en avril 2024 pour 150,5 millions d'euros et en avril 2022 pour le reste,
 - un « Schuldschein » de 147,5 millions d'euros conclu le 15 juin 2016 et arrivant à échéance en juin 2023 pour 91,0 millions d'euros et en juin 2021 pour le reste,
 - le crédit syndiqué renouvelable multidevises d'une capacité de 700,0 millions d'euros conclu le 24 mai 2019, arrivant à échéance en mai 2024, et qui au 30 juin 2019 est utilisé à hauteur de 203,9 millions d'euros;
- > au 30 juin 2019, Tarkett utilise ses lignes d'affacturage et de titrisation sans recours à hauteur de 44,1 millions d'euros et 68,8 millions de dollars US.

6.2.2 Détails des prêts et emprunts

30 juin 2019 (en millions d'euros)	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 30/06/2020	2 ans jusqu'au 30/06/2021	3 à 5 ans jusqu'au 30/06/2024	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Emprunts à terme Europe	EUR	0,00 %	-	-	-	-	-
Lignes de crédit renouvelable Europe	USD	3,023 %	203,8	-	-	203,8	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,70 %	6,1	1,4	1,7	3,0	-
Sous total Emprunts bancaires	-	-	209,9	1,4	1,7	206,8	-
Placements privés Europe	EUR	1,15 % – 1,722 %	541,0	-	70,5	399,5	71,0
Placements privés Europe	USD	3,93 % – 4,19 %	76,0	-	8,8	67,2	-
Financement adossé à des créances professionnelles	EUR	0,00 %	-	-	-	-	-
Autres emprunts			0,2	-	0,1	0,1	-
Découverts bancaires			5,3	5,3	-	-	-
Contrats de location ⁽¹⁾			3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts			835,7	7,5	81,9	675,2	71,1
Contrats de location ⁽²⁾			94,2	22,7	21,4	38,2	11,9
Emprunts et dettes portant intérêts			929,9	30,2	103,3	713,4	83,0

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 – location-financement.

(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2019	2 ans jusqu'au 31/12/2020	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2023	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Lignes de crédit renouvelable Europe	USD	3,27 % – 3,55 %	235,8	-	235,8	-	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,2 %	5,8	0,7	1,5	3,6	-
Sous total Emprunts bancaires			241,6	0,7	237,3	3,6	-
Placements privés Europe	EUR	1,15 % – 1,722 %	502,5	-	-	352,0	150,5
Placements privés Europe	USD	4,07 % – 4,54 %	93,0	-	-	93,0	-
Financement adossé à des créances professionnelles	EUR	3 85 % – 5 75 %	0,9	0,9	-	-	-
Autres emprunts	-	0,3 %	0,2	-	0,1	0,1	-
Découverts bancaires	-	0,0 %	7,8	7,8	-	-	-
Contrats de location ⁽¹⁾	-	0,0 %	3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts ⁽¹⁾			849,3	10,2	238,2	450,3	150,6

(1) Contrats de location comptabilisés selon la norme IAS 17.

6.2.3 Engagements sur ratios financiers

Les crédits mentionnés ci-dessus contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels le ratio financier Endettement net/EBITDA ajusté avant l'application de la norme IFRS 16 qui ne doit pas excéder 3,0 au 31 décembre de chaque année, et 3,5 au 30 juin de chaque année, avec une tolérance de 0,5 supplémentaires en cas d'acquisition significative.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels au 30 juin 2019, ainsi que les engagements sur ratios financiers comme détaillé ci-dessous :

Endettement net/EBITDA ajusté (en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Endettement net ⁽¹⁾	715,8	753,6
EBITDA ajusté des 12 derniers mois ⁽²⁾	249,8	267,4
Ratio ⁽³⁾	2,9	2,8

(1) Endettement net excluant la dette de location résultant de l'application d'IFRS 16, mais incluant 3,3 millions d'euros relatifs aux contrats de locations - financement.

(2) EBITDA ajusté proforma été retenu pour inclure 12 mois d'activité Lexmark et exclure l'impact de l'application de la norme IFRS 16 (au 30 Juin 2019).

(3) Doit être inférieur à 3,0 au 31 décembre et inférieur à 3,5 au 30 juin.

Au 31 Décembre 2018, le ratio EBIT ajusté/intérêts nets faisait partie des engagements contractuels. Au 30 Juin 2019, ce ratio ne fait plus partie des engagements de la nouvelle documentation requis par la nouvelle documentation du crédit syndiqué.

6.2.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers restent identiques par rapport au 31 décembre 2018.

30 juin 2019	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	7,6	-	16,6	-	24,2	24,2
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	1,5	1,5	1,5
Créances clients		372,5	-	-	-	372,5	372,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	119,9	-	119,9	119,9
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	929,9	-	-	929,9	929,9
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	5,2	-	-	5,2	5,2
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	40,5	-	1,9	42,4	42,4
Fournisseurs		-	382,2	-	-	382,2	382,2

31 décembre 2018	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	7,6	-	16,5	-	24,1	24,1
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	3,1	3,1	3,1
Créances clients		350,5	-	-	-	350,5	350,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	95,7	-	95,7	95,7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	849,3	-	-	849,3	849,3
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	4,1	-	-	4,1	4,1
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	8,0	-	2,0	10,0	10,0
Fournisseurs		-	283,6	-	-	283,6	283,6

6.2.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Note 7 > Provisions

7.1 Provisions

L'évolution des provisions peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	30 Juin 2019
Provisions pour garanties	3,1	1,5	(0,1)	-	-	(0,0)	4,5
Provisions pour restructuration	-	1,3	-	-	-	(0,0)	1,3
Provisions pour réclamations & litiges	2,3	0,4	(0,0)	-	-	0,0	2,7
Autres provisions	7,6	(0,0)	(0,1)	-	(3,0)	-	4,5
Provisions pour impôt complémentaire	0,1	0,0	(0,0)	-	-	0,0	0,1
Provisions financières	33,3	-	(2,9)	-	-	0,2	30,6
TOTAL Long Terme	46,4	3,2	(3,1)	-	(3,0)	0,2	43,7
Provisions pour garanties	18,9	2,9	(6,1)	(0,0)	-	0,1	15,8
Provisions pour restructuration	1,3	3,6	(0,0)	-	12,6	(0,0)	17,5
Provisions pour réclamations & litiges	11,0	2,0	(2,4)	-	0,0	0,0	10,6
Autres provisions	0,2	-	(0,1)	-	-	0,0	0,1
TOTAL Court Terme	31,4	8,5	(8,6)	(0,0)	12,6	0,1	44,0
Total des provisions	77,8	11,7	(11,7)	(0,0)	9,6	0,3	87,7

7.2 Passifs éventuels

En 2019, aucun changement important n'est survenu dans les garanties accordées par Tarkett à des tierces parties.

Litige amiante

Aux États-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

Note 8 > Impôt sur le résultat

8.1 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Impôt courant	(15,1)	(10,7)
Impôt différé	11,3	2,7
Impôt sur le résultat	(3,8)	(8,0)

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34.43 % pour 2019 et 32.00 % pour 2018, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	Janvier - Juin 2019	Janvier - Juin 2018
Résultat des activités poursuivies avant impôt (a)	11,9	37,1
Résultat des sociétés mises en équivalence (b)	(1,5)	0,4
Résultat des activités intégrées globalement avant impôt (a-b)	13,4	36,7
Impôt théorique au taux français	(4,6)	(11,7)
Impact de :		
Imposition des sociétés étrangères à des taux différents	2,3	4,0
Effets de change sur actifs non monétaires	2,6	(1,3)
Variations des impôts différés non reconnus	0,8	1,3
Différences permanentes	(3,2)	(1,3)
Taxes relatives aux dividendes (Retenues à la source, contribution de 3 %)	0,1	-
Autres éléments	(1,8)	1,0
Impôt sur le résultat comptabilisé	(3,8)	(8,0)
Taux effectif	28,2 %	21,9 %

Différences entre les taux d'imposition locaux et français

Les principaux pays contributeurs sont la Russie avec un taux d'impôt local de 20 %, la Suède avec un taux d'impôt local de 22 %.

Effet de change sur actifs non monétaires

Ce produit d'impôt différé de 2,6 millions d'euros est dû à l'écart de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Ce produit est requis par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne générera pas d'obligation fiscale dans le futur.

Note 9 > Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capital social

	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capital social (en euros)	318 613 480	318 613 480
Nombre d'actions	63 722 696	63 722 696
Valeur nominale (en euros)	5,0	5,0

9.2 Résultat par action et dividendes

Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat de base)

(en milliers d'actions)	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	63 723	63 723
Nombre moyen d'actions propres détenues par Tarkett au cours de la période	(309)	(558)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	63 414	63 165

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 30 juin 2019 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett (en millions d'euros)	7,7	28,7
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	63 414	63 315
Résultat de base par action (en euros)	0,12	0,45

Nombre moyen pondéré d'actions à la fin de la période (résultat dilué)

(en milliers d'actions)	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	63 723	63 723
Nombre d'actions propres détenues par Tarkett au cours de la période	(309)	(558)
Impact des plans d'attribution d'actions gratuites	309 ⁽¹⁾	482 ⁽¹⁾
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)	63 723	63 647

(1) Les plans d'attribution d'actions gratuites prévoient uniquement l'attribution d'actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 30 juin 2019 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période et du nombre d'actions potentielles à émettre (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett (en millions d'euros)	7,7	28,7
Nombre moyen pondéré au cours de la période (résultat dilué)	63 723	63 647
Résultat dilué par action (en euros)	0,12	0,45

Dividendes

L'Assemblée Générale réunie le 26 avril 2019 a décidé de proposer aux actionnaires un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2018 avec une option de paiement du dividende en actions nouvelles. Le règlement-livraison des actions nouvelles, leur admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris et l'augmentation du capital social interviendront le 4 juillet 2019.

En 2018, le Groupe avait versé un dividende de 0.60 euro par action.

Note 10 > Parties liées

Conformément à la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

1. Les coentreprises ;
2. Le principal actionnaire du Groupe, la Société Investissement Deconinck (« SID ») ;
3. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous :

10.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède une coentreprise : Laminate Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec la Société Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses coentreprises se résument comme suit :

	Janvier-Juin 2019	Janvier-Juin 2018
Coentreprises		
Vente de biens à Tarkett	11,7	12,3
Achat de biens à Tarkett	(0,4)	(0,7)
Achat de services à Tarkett	7,5	7,5

10.2 Les principaux actionnaires

La Société Investissement Deconinck détient 50,34 % du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe.

Au 30 juin 2019, SID a facturé un total de 150 000 euros au titre de la convention d'assistance et d'animation.

Tarkett est contractuellement liée à SID par un contrat de prestations de services sur la base forfaitaire d'un montant de 55 000 euros.

Au 30 juin 2019, Tarkett a facturé un total de 27 500 euros à SID au titre de prestations de services.

10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Néant.

Note 11 > Évènements postérieurs à la clôture

À ce jour, aucun évènement postérieur à la clôture n'est à reporter.

2. Rapport des commissaires aux comptes



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2019***

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019
Tarkett S.A.
Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense



KPMG Audit
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex
 France



Mazars
 61, rue Henri Regnault
 92075 Paris La Défense
 France

Tarkett S.A.

Siège social : Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense
 Capital social : €.318 613 480

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Tarkett S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.2.1. Déclaration de conformité et référentiel applicable » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, qui expose les impacts de la première application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».



Tarkett S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019
 23 juillet 2019

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 23 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.

Renaud Laggiard
 Associé

Mazars

Anne-Laure Rousselou
 Associée

Eric Schwaller
 Associé

Tarkett

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 318 613 480 euros

Siège social : Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense

352 849 327 RCS Nanterre

Création et réalisation : Agence Marc Praquin

